

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SOUS RÉSERVE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Vous trouverez ci-dessous les principales délibérations à retenir du Conseil Communautaire du mercredi 25 juin 2025.

I. BUDGET 2024

Une gestion rigoureuse au service des projets communautaires

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre gère son action autour d'un **budget principal** et de **neuf budgets annexes** (eau, assainissement, port, golf, santé, etc.). En 2024, l'ensemble de ces budgets représente près de 58 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement, dont **48,7 millions d'euros** pour le seul budget principal.

Un excédent de fonctionnement solide

Le **compte financier unique 2024** fait ressortir un excédent brut courant de 7,21 millions d'euros, en hausse par rapport à 2023. Cet excédent est principalement dû à une gestion maîtrisée des dépenses courantes et à des recettes dynamiques.

Malgré des charges en augmentation (revalorisation des salaires, hausse des coûts de traitement des déchets, travaux d'urgence après tempête, etc.), la collectivité dégage **une épargne brute de 7,43 millions d'euros** et **une épargne nette de 7,13 millions d'euros** après remboursement de la dette.

À noter : pour chaque 100 € d'impôt local payé, 27 € sont reversés à l'État pour la solidarité nationale (péréquation).

Des ressources compensatrices importantes

Pour compenser la disparition de certains impôts locaux (notamment la taxe d'habitation et la CVAE), l'État a reversé à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre :

- 3,47 M€ de TVA (suppression de la taxe d'habitation)
- 2,44 M€ de TVA (suppression de la CVAE)
- 5,35 M€ de dotation (CFE locaux industriels)
- 6,03 M€ de dotation (TFPB locaux industriels)

Un budget d'investissement équilibré

Le besoin de financement des investissements s'élève à 7,25 millions d'euros en 2024. Grâce à son épargne nette, la Communauté de Communes couvre plus de 98 % de ce montant, ne générant qu'un léger prélèvement (-116 000 €) sur son fonds de roulement.

Le fonds de roulement net des restes à réaliser et engagements en cours s'établit à 15,9 millions, constituant une base solide pour financer le Plan Pluriannuel d'Investissement adopté en avril 2025.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SOUS RÉSERVE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Extrait des délibérations du
[CC 25 06 2025]

Le délai de désendettement de la collectivité est inférieur à 4 mois, contre une durée moyenne résiduelle de la dette de 6 ans et 11 mois. **Ce ratio témoigne de la solvabilité et de la bonne santé financière de l'établissement.**

Budgets annexes : moins de 15 % des dépenses

Bien qu'importants pour les services publics locaux (assainissement, port, santé...), les budgets annexes représentent **moins de 15 %** des dépenses totales en 2024. Ils font l'objet d'un suivi rigoureux et adapté.

II. TRANSPORTS SCOLAIRES

La Communauté de Communes maintient la gratuité pour les maternels et primaires

Lors de la séance du Conseil communautaire du 19 mars 2025, les élus ont **acté la prise en charge intégrale des cartes de transports scolaires pour les élèves de maternelle et de primaire**, malgré l'augmentation des tarifs annoncée par la Région Normandie à la rentrée de septembre 2025.

La Région Normandie, autorité organisatrice du transport scolaire (AO1), a confirmé la hausse suivante :

- **Carte de transport pour les maternels et primaires : 70 €** (contre 65 € en 2024)

Cette hausse n'impactera pas les familles, car la **Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre prend en charge 100 % de ce coût**, représentant un budget annuel estimé à 50 000 €.

Dans le cadre de la délégation de missions accordée par la Région, la Communauté de Communes (AO2) continue d'assurer l'accompagnement des enfants dans les cars scolaires et confirme son engagement pour une **mobilité scolaire accessible et équitable**.

Ce qu'il faut retenir :

- Gratuité maintenue pour les maternels et primaires
- Coût assumé intégralement par la collectivité
- Environ 50 000 € de budget consacré pour soutenir les familles
- Maintien d'un partenariat actif avec la Région Normandie

III. ENVIRONNEMENT

Prolongation du dispositif d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie

Dans le cadre de sa politique de développement durable et de gestion responsable de l'eau, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a voté, lors du Conseil communautaire du 19 mars 2025, la **prolongation de son dispositif d'aide financière à l'acquisition de récupérateurs d'eau pluviale**, à destination des habitants du territoire

Communauté de Communes Côte d'Albâtre | DSAP | Communication | Conseils Communautaires > Relevé de Décisions | CC 25 juin 2025

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SOUS RÉSERVE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Extrait des délibérations du
[CC 25 06 2025]

Mis en place en juillet 2024, ce dispositif vise à encourager les administrés à limiter leur consommation d'eau potable en optant pour des usages extérieurs (jardinage, nettoyage...) à partir d'eau de pluie collectée. Cette initiative répond aux enjeux écologiques, économiques et pédagogiques fixés par le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Contrat d'Objectif Territorial (COT) signé avec l'ADEME.

Un dispositif plébiscité par les habitants

Après 10 mois d'expérimentation, le bilan est très positif et témoigne d'un réel intérêt de la population pour cette démarche éco-responsable. Fort de ce constat, les élus communautaires ont donc décidé de **prolonger l'aide jusqu'au 31 décembre 2027**.

Le budget prévisionnel dédié à cette opération est de **5 000 €**, et les modalités d'attribution restent inchangées.

Ce soutien financier permet à la Communauté de Communes de renforcer la gestion intégrée des eaux pluviales sur son territoire, tout en sensibilisant les citoyens aux bons gestes pour préserver la ressource en eau.

Période de prolongation du dispositif :

- du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2027

IV. DÉCHETS

Un nouvel avenant pour accompagner la collecte en porte-à-porte

Dans le cadre de l'accord-cadre en vigueur pour la fourniture de contenants de déchets ménagers, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a adopté un **avenant technique au lot n°4 – sacs translucides**.

Ce lot, attribué à l'entreprise **PTL SAS**, concerne l'achat de sacs destinés à la collecte des déchets en porte-à-porte, dans le cadre de la future mise en œuvre du **tri sélectif à domicile**.

Afin de répondre aux besoins spécifiques de cette nouvelle organisation de collecte, un **nouveau type de sac translucide jaune de 50 litres** est désormais intégré au marché. Le prix unitaire de référence fixé est de **65,56 € HT pour 1000 sacs**.

Cet ajout, formalisé par l'**avenant n°1**, n'entraîne aucune incidence financière sur le montant total de l'accord-cadre, qui reste plafonné à **200 000 € HT par an et 800 000 € HT sur sa durée totale**.

Ce nouveau prix a été validé par la commission «Gestion et valorisation des déchets» le **12 mai 2025**, puis par le bureau élargi le **12 juin 2025**. Il a été présenté au Conseil communautaire qui a autorisé le Président à signer l'**avenant et les documents afférents**.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SOUS RÉSERVE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Extrait des délibérations du
[CC 25 06 2025]

V. GOLF DE LA CÔTE D'ALBÂTRE

Vers une cession du site

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a officiellement acté une nouvelle étape concernant l'avenir du **complexe golfique intercommunal**, situé sur environ **70 hectares**.

Fin de l'exploitation publique et préparation de la vente

Le **15 avril 2025**, les élus communautaires ont voté la **fermeture définitive du golf**, en raison du déficit structurel de l'équipement, ne permettant plus d'assurer l'équilibre financier requis pour un service public industriel et commercial (SPIC). Par la même occasion, la collectivité a décidé de **mettre en vente le site**, en précisant qu'il conserverait une **vocation golfique**.

Depuis le **1er juin 2025**, le complexe n'est plus ouvert au public, ni affecté à un service public. Un constat d'huissier, réalisé le **2 juin 2025**, confirme cette **désaffectation**, préalable indispensable à la sortie du domaine public intercommunal.

Une décision validée pour préserver la valeur du site

Afin de **préparer la vente dans les meilleures conditions**, la collectivité a validé le **déclassement du site du domaine public** et poursuit l'entretien minimum des terrains, tout en assurant leur **sécurisation**.

Prochaine étape : la mise en vente

Ce déclassement permet désormais à la Communauté de Communes d'**engager les démarches de cession du complexe golfique**, pour lequel une vocation golfique privée est attendue.

Les avis favorables de la **commission Sports, Vie associative et Patrimoine** (3 juin) et du **bureau élargi** (12 juin) sont venus appuyer cette décision.

VI. CULTURE

Un futur Espace Culturel Communautaire à Saint-Valery-en-Caux : la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre lance un concours de maîtrise d'œuvre

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre s'engage dans un projet ambitieux : la création d'un **Nouvel Espace Culturel Communautaire (NECC)** à Saint-Valery-en-Caux, sur le site de l'ancienne école Costes et Bellonte. Ce projet d'envergure vise à offrir aux habitants un équipement structurant et de qualité, entièrement dédié à la **musique, à la danse, au théâtre et à la création artistique**.

Aujourd'hui, le conservatoire est réparti sur trois sites aux locaux inadaptés. Le futur NECC regroupera les activités culturelles dans un lieu unique, moderne, accessible, avec des espaces de répétition adaptés, un auditorium, et des conditions optimales pour l'apprentissage artistique.

Communauté de Communes Côte d'Albâtre | DSAP | Communication | Conseils Communautaires > Relevé de Décisions | CC 25 juin 2025

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SOUS RÉSERVE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Extrait des délibérations du
[CC 25 06 2025]

Un projet de 9,2 millions d'euros TTC

L'enveloppe prévisionnelle globale du projet, incluant les travaux, les honoraires et les provisions, est estimée à **9,2 millions d'euros TTC** (valeur mars 2025), dont **6,05 millions d'euros HT** de travaux.

Un concours d'architecture lancé

Conformément au Code de la Commande Publique, la collectivité lance un **concours restreint de maîtrise d'œuvre**, sur la base d'un **Avant-Projet Sommaire (APS)**.

- Trois équipes seront sélectionnées pour participer à la phase concours.
- Chaque candidat retenu et ayant remis une offre conforme recevra une **prime de 35 000 € HT**.
- Le lauréat se verra proposer un **marché public négocié** pour la réalisation du projet.

Un **jury** sera constitué pour évaluer les candidatures, incluant des élus, des représentants professionnels (architectes, économistes de la construction...) et des membres à voix consultative. Les membres libéraux seront indemnisés pour leur participation.

Une dynamique culturelle renforcée

Avec ce projet, la Communauté de Communes réaffirme son engagement pour la culture et la transmission artistique sur son territoire. Ce nouvel équipement offrira un cadre propice à l'épanouissement des jeunes talents comme des amateurs passionnés.

La collectivité sollicitera également des **aides financières** auprès de partenaires pour soutenir ce projet structurant.

VII. FINANCES

Optimisation des cotisations sociales : la Communauté de Communes engage un audit avec le Cabinet Neoptim

Une démarche pour renforcer la bonne gestion des finances publiques

Dans un objectif d'optimisation de sa gestion des ressources humaines et des charges sociales, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a validé, lors du Conseil communautaire du 19 mars 2025, le lancement d'une mission d'audit en partenariat avec le Cabinet Neoptim, spécialisé en performance sociale des collectivités.

Un audit ciblé sur deux axes principaux

Cette mission portera sur l'analyse de deux points spécifiques :

- L'exonération des **cotisations patronales CNRACL** sur les congés paternité,
- Les **cotisations URSSAF** versées sur les **indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS)** des agents contractuels en arrêt maladie.

Communauté de Communes Côte d'Albâtre | DSAP | Communication | Conseils Communautaires > Relevé de Décisions | CC 25 juin 2025

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SOUS RÉSERVE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Extrait des délibérations du
[CC 25 06 2025]

L'objectif est d'identifier des leviers d'optimisation et d'ajuster les pratiques si nécessaire, tout en sécurisant les procédures internes.

Le Cabinet Neoptim sera rémunéré uniquement en cas d'économies constatées, à hauteur de **35 % des gains effectivement réalisés**. En l'absence de résultats, aucun frais ne sera facturé à la collectivité.

Cette collaboration permet ainsi d'assurer une **gestion rigoureuse et sans risque budgétaire** pour la Communauté de Communes.

Ce qu'il faut retenir :

- Audit à coût nul si aucune économie n'est identifiée
- Amélioration continue de la gestion RH et sociale
- Démarche conforme aux bonnes pratiques de gestion publique

VIII. VIE ASSOCIATIVE

La Communauté de Communes soutient les projets locaux

Réunie en séance, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a validé l'attribution de **subventions à plusieurs associations locales** pour l'année 2025.

Ces aides visent à **accompagner des actions concrètes ou des événements** portés par des structures engagées sur le territoire, dans des domaines variés : culture, sport, mémoire, solidarité, animation locale...

Une procédure encadrée et transparente

Les associations bénéficiaires ont toutes présenté une demande de subvention conforme au règlement d'intervention communautaire, établi par délibération en mars 2023. Comme le rappelle la collectivité, **ces subventions ne sont pas reconduites automatiquement** : chaque structure doit renouveler sa demande chaque année.

Le montant total des aides accordées est inscrit au **budget 2025 consacré à la vie associative**. Chaque dossier a été examiné par la **commission Sports, Vie associative, Patrimoine de mémoire et Golf**, réunie le **3 juin 2025**, puis validé par le **bureau élargi le 12 juin 2025**.

Avec ce soutien, la Communauté de Communes affirme son **attachement à la vitalité du tissu associatif local**, qui contribue au lien social, à la cohésion des territoires et à l'animation de la vie quotidienne.

Vous pouvez consulter les associations bénéficiaires à la page suivante.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SOUS RÉSERVE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Extrait des délibérations du
[CC 25 06 2025]

Domaine d'action	Association	Commune	Désignation de l'action et/ou de l'évènement proposé	Montant de la subvention proposée pour l'année 2025
Culture et/ou Loisirs	Sur les bords	Saint-Pierre-le-Viger	Évènementiel / Attractivité culturelle et artistique du territoire : Organisation de la	300,00€
			"Biennale de l'Estampe : l'Imprimerie Joyeuse", les 19 et 20 juillet 2025	
	Association Culturelle et Sportive Butotaise (ACSB)	Butot Venesville	Évènementiel / Attractivité artistique et touristique du territoire : Organisation de la 3ème édition du Festival Echo des Falaises, les 22 et 23 août 2025	1 000,00€
	Les Amis de Bourvil	Saint-Pierre-le-Viger	Évènements / Attractivité culturelle et touristique du territoire : Organisation de la 14ème édition du rallye vélo et d'une exposition, et présence au Festival du Lin	1 000,00€
	Ascalud	Cany-Barville	Évènementiel jeunesse / Attractivité du territoire : Organisation de la Fête du jeu de société, le 16 mars 2025	300,00€
	Classique Albâtre	Grainville-la-Teinturière	Évènements / Attractivité artistique et culturelle du territoire : Organisation de trois concerts avec des artistes internationaux en mai, juin et juillet 2025	1 500,00€
	Les Amis de l'Orgue du Bourg Dun	Le Bourg Dun	Évènementiel / Attractivité artistique et touristique du territoire : Organisation d'un concert cubain avec des artistes internationaux, le 14 juillet 2025	500,00€
	Association Valeriquaise d'Animation (AVA)	Saint-Valery-en-Caux	Évènements / Attractivité touristique du territoire : Organisation de trois fêtes maritimes phares : - la Fête du Maquereau, les 19 et 20 juillet 2025	9 500,00€
			- la Fête de la Mer, du 8 au 10 août 2025 - la Fête du Hareng, les 22 et 23 novembre 2025	
	Le Choeur du Dun	Fontaine-le-Dun	Évènements / Attractivité culturelle et artistique du territoire / Soutien aux initiatives visant à développer la pratique musicale : Développement de la pratique du chant choral et organisation d'actions culturelles de type concert et soirée	300,00€
	Aéroclub Cauchois	Saint Sylvain	Évènementiel / Attractivité historique du territoire / Pérenniser le devoir de mémoire : Organisation du 80ème anniversaire du Camp Lucky Strike, les 28 et 29 juin 2025	10 000,00€
	Saint Aubin Passionément	Saint-Aubin-sur-Mer	Évènements / Attractivité touristique du territoire : Organisation de plusieurs manifestations d'avril à décembre 2025	1 000,00€
	Association Cany Multicollections	Cany-Barville	Évènementiel / Attractivité culturelle et touristique du territoire : Organisation de la 20ème Foire aux livres et toutes collections, le 13 juillet 2025	500,00€
	Fest'village	Ancourteville-sur-Héricourt	Évènements / Développement de la dynamique sociale et l'attractivité du territoire : Organisation de plusieurs animations sur l'année 2025	500,00€
Patrimoine	Clos Masure	Cany-Barville	Valorisation du patrimoine agricole / Attractivité du territoire : Participation aux foires	250,00€

			et expositions, et réalisation de conférences et portes-ouvertes	
	Comité des Cadets Porte-Drapeaux de la Côte d'Albâtre	Saint-Martin-aux-Buneaux	Pérenniser le devoir de mémoire : Acquisition de deux drapeaux mémoriels de petite taille pour l'école et les commémorations	500,00€
	Caux MRTM	Saint-Valery-en-Caux	Évènementiel à visée sociale / Attractivité du territoire : Organisation de deux concerts "Aux non" des femmes", au profit de la Fondation des Femmes, sur le territoire, le 16 mars à Saint-Valery-en-Caux et le 5 décembre à Cany-Barville	3 000,00€
Social	Office du Troisième Âge Fontaine-le-Dun et des environs (OTAF)	Fontaine-le-Dun	Soutien et maintien du lien social, en ouvrant au quotidien au service des seniors : Maintenir l'action sociale de l'association et son rayonnement	1 500,00€
	Trait d'Union	Fontaine-le-Dun	Soutien et maintien du lien social et transmission des savoirs et savoir-faire : Contribution aux actions sociales du Centre Social Apostrophe	1 500,00€
	Stade Valeriquais	Saint-Valery-en-Caux	Soutien à la pratique sportive : Mobilité des sportifs via un partenariat avec le dispositif "276 ça roule"	750,00€
Sport	Billard Club Cany-Barville	Cany-Barville	Soutien des initiatives visant à développer la pratique et l'attractivité sportive : Développement de l'activité via des compétitions, formations et stages	250,00€